

## AGENDA

**4 OCTOBRE**

Audience à Bercy

**10 OCTOBRE**

AGND Limousin

**18 OCTOBRE**

Colloque Cour  
des Comptes/AGND Alsace

**29 OCTOBRE**

Bureau ACP

**29 NOVEMBRE**

AGND Lorraine

**4 DÉCEMBRE**

AGND Ile de France

**5 DÉCEMBRE**

AGD Pyrénées-Orientales

**12 DÉCEMBRE**

Conseil d'Administration AMF

**19 DÉCEMBRE**

Bureau ACP



**ACP**  
ASSOCIATION DES COMPTABLES PUBLICS

Laurence BERNARDIN  
rédactrice de l'@CP



## ANTICIPER CONVAINCRE PARTAGER

Pour ce sixième numéro, l'@cp fait le point sur l'action de l'Association depuis la sortie de la note DGFIP « Bâtir un nouveau réseau » du 11 décembre 2018 et une des dernières interviews de notre Président Lionel Le Gall : « Un conseiller ne remplacera jamais un comptable public ». La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables est également au cœur des interrogations, conséquence du resserrement annoncé du réseau. Un important colloque s'est tenu le 18 octobre à la Cour des Comptes sur la responsabilité des gestionnaires publics.

Cette actualité très riche sur notre métier et le réseau des postes comptables a bien sûr été largement commentée et débattue au sein des Assemblées Générales Nationales Déconcentrées de ces derniers mois. Bonne lecture

## LE NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

Pour plus « d'efficacité et de proximité », la DGFIP propose de diviser par 3 le réseau des postes comptables, de séparer la gestion et le conseil, de créer les CDL, de miser sur le tout numérique, les MFS, les permanences et maintenant les antennes. Pour l'ACP, c'est la fin du réseau, donc du métier de comptable public tel que nous le connaissons actuellement.

L'ACP s'est tout de suite mobilisée pour alerter les autorités des inconvénients que porte cette réforme pour la gestion publique en général et pour les comptables publics en particulier.

Vous pouvez prendre connaissance de nos actions et publications en vous connectant sur le site de l'ACP ainsi que sur le réseau social.

Un questionnaire à destination des 35 000 maires vient d'être envoyé par mailing. Ce questionnaire a pour objet de déterminer le niveau de concertation dans les départements. Nous vous ferons part des résultats dans les prochaines semaines ainsi qu'aux autorités administratives.





**Bruno Lasserre**  
vice-président  
du Conseil d'Etat.



## LE COLLOQUE DE LA COUR DES COMPTES

Le 18 octobre, la Cour des Comptes et le Conseil d'État organisaient un colloque sur la responsabilité des gestionnaires publics.

La Cour des comptes a réaffirmé son attachement à la séparation de l'ordonnateur et du comptable et au maintien d'une responsabilité financière mais plus équilibrée entre le comptable et l'ordonnateur.

Pour les comptables, la Cour des Comptes souhaite instaurer un système de sanction plutôt que de réparation, juger le comptable pour prendre en compte les circonstances de l'espèce et mettre fin à la justice retenue soit le pouvoir de remise du Ministre.

Pour les ordonnateurs, la CDBF et la Cour de justice de la république jugées peu efficaces ne concernent pas les élus locaux. Il faudrait pouvoir sanctionner tous les élus pour les fautes réglementaires mais aussi pour les fautes de gestion.

Le Conseil d'Etat, lui, affirme que la RPP fait gagner les prudents or une Administration efficace doit être dynamique et innovante. La responsabilité doit prendre en compte la réussite et la prise de risque

des ordonnateurs ; ces derniers doivent aussi assumer leurs échecs.

Il faut donc faire mieux fonctionner le système actuel sans entraver l'action des décideurs.

Pierre-Louis Mariel, DRFIP d'Ile de France, a-t-il porté la voix de la DGFIP en préconisant la refonte totale du système ?

Si la RPP n'est pas un obstacle à la modernisation des dépenses publiques, elle est fragile et complexe. Pour lui, le comptable doit rester sous l'autorité du Ministre mais sa responsabilité peut être partagée avec l'ordonnateur. La mise en jeu de la responsabilité doit être sélective, proportionnée et rapide.



# LES ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES DECONCENTREES

Après 2018, année d'assemblée générale nationale à Paris, les assemblées générales se sont tenues en formule « déconcentrée » dans les régions depuis le mois de mai et se termineront en décembre par l'Île de France. Ce schéma d'alternance géographique résulte de la modification de nos statuts opérée en 2018.

Le Nouveau Réseau de Proximité a bien sûr été le sujet principal des assemblées. L'occasion pour chacun d'exprimer ses idées mais aussi ses craintes sur l'avenir de notre métier et de notre réseau.



L'expression de l'ACP y a été forte, parfois soutenue par la présence d'élus qui ont répondu aux invitations des délégués régionaux et ont témoigné de la qualité de leurs relations avec les comptables.

L'occasion, encore une fois, d'interpeller les DDFIP, DRFIP et les Délégués du Directeur général. Enfin, l'occasion de nous retrouver pour des moments de convivialité autour de ce qui nous unit.

